

20 Janvier 2016**à 20h30**

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, VANDERCAMERE Michel.

Absents excusés : PENAVAYRE Jean-Pierre, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique.

Absents représentés : MIRC Véronique (procuration à FERAUD Olivier), MARTIN-BOURNAZEL Florence (procuration à VANDERCAMERE Michel).

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Monsieur le Maire remercie le Conseil pour sa participation à la réussite de la cérémonie des vœux pour les agents communaux et la population. Il précise que son discours a été un récapitulatif de l'année passée mais également une projection dans l'avenir. Aujourd'hui, il ne faut pas se cacher la face, un jour ou l'autre il faudra étudier une éventuelle fusion avec une autre commune pour former une commune nouvelle, afin de bénéficier un maximum d'aide, en particulier de l'Etat.

1 – Approbation du compte rendu du 16 décembre 2015

- Délibération tarification de l'eau et l'assainissement ;
- Délibération tarification location salle des fêtes ;
- Délibération Tarification concession cimetièrè ;
- Délibération formation des commissaires bases fiscales
- Délibération répartition subvention pour recensement ;
- Délibération pour l'environnement numérique de travail pour l'école communale ;
- Autorisation remplacement ordinateurs de la mairie ;
- Devis pour la neutralisation des fosses septiques communales ;
- Questions et informations diverses : évolution des compétences AEOP et assainissement 2018/2019.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque sur le contenu du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2015 et émerge celui-ci.

2 – Délibération sur le marché groupement de commande voirie de la CCCLA

Dans le cadre des marchés à groupement de commande, un appel d'offres a été fait par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) pour la réfection lourde et la restructuration des chaussées et des trottoirs. La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 15 décembre a attribué le marché voirie au groupement Ets CAZAL SAS/EURL VALLEZ/SAS JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES.

Monsieur le Maire rappelle que malgré notre adhésion à ce groupement de commande rien n'oblige la commune à retenir ce groupement d'entreprises pour la réalisation de nos travaux de voirie. Une mise en concurrence peut être effectuée par la commune si nous l'estimons nécessaire.

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'autoriser le Président de la CCCLA à attribuer le marché pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs au groupement retenu par la commission d'appel d'offre, de l'autoriser à signer le marché conformément au bordereau de prix présenté et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente proposition.

3 – Délibération chemin de service à Pech Bruguet

Monsieur Jean GACQUIERE se retire.

Monsieur Rémi GACQUIERE qui a acquis la parcelle section B N° 489 pour la réalisation d'une construction, située en bordure du chemin de Pech Bruguet nous demande de procéder à un échange avec le chemin de service entourant sa parcelle. Cette action s'inscrit dans le but d'acheter la parcelle section B 490, appartenant à Mr Lucien SALLES, bien géré par Mme Nicole SPINER.

Il est à savoir que ce chemin désenclave les parcelles B 490 citée ci-dessus, B 484 appartenant à Mr Lucien Salles et B 483 propriété de Mr Jean PASSELAC.

Monsieur le Maire propose de céder ce chemin conformément à la demande de Mr Remi GACQUIERE au prix du terrain à construire et de lui signifier d'établir une convention de passage de surface et de profondeur avec Mme Nicole SPINER pour la desserte de la parcelle B 484 et B 483 en bordure de la parcelle B489 jouxtant la parcelle B 485 appartenant à Mr PLA Gérard ou à céder à Mme Nicole SPINER ce passage lors de l'acquisition de la parcelle B 490.

Les frais de géomètre et notariaux étant à la charge de Mr Rémi GACQUIERE conformément à son courrier en date du 14 décembre 2015.

Monsieur le Maire attire l'attention des Conseillers en leur indiquant que les parcelles B490 et B 483 sont non-constructibles et sont situées en zone boisée à conserver.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la présente proposition (Pour : VANDERCAMERE Michel, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GUY Raymond, CANALIS Josette, CESCO Yolande) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

4 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire explique que le débat d'orientation budgétaire n'est pas nécessaire pour notre petite commune, mais il estime qu'il permet d'orienter les investissements à venir à long terme. Il rappelle que ce n'est pas le vote du budget 2016. Voici quelques chiffres qui seront peaufinés dans la présentation du budget de fin mars/début avril.

| | | |
|------------------|-----------------------------|---------|
| RECETTES DE BASE | Impôts et taxes | 248 715 |
| | Dotations et participations | 79 124 |
| | Gestion courante | 29 908 |

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|---------|
| | Total | 357 747 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | Charges à caractère général | 170 441 |
| | Charges de personnel | 129 583 |
| | Redevances diverses | 10 225 |
| | Charges de gestion courantes | 19 537 |
| | Total | 329 786 |

En investissement il pense pouvoir positionner environ 300 000€. Aussi il propose de prévoir pour le budget 2016, le règlement des nuisances olfactives de l'assainissement, la réfection de la voirie, le lancement du dossier école, la révision du PLU et le programme environnemental pour la commune.

Cette orientation budgétaire est adoptée à l'unanimité.

5 – Attribution d'un nom à nouvelles voies communales

Dans le cadre de l'acquisition de voiries lors du précédent mandat, il convient de donner un numéro et un nom pour :

- Le chemin situé à droite du chemin d'Issel et qui dessert les parcelles A299, A308, A660 et A662 appellation proposée VC28 dit chemin de Capellanié Basse
- Le chemin situé à droite du chemin du Pesquié après le chemin de la Croix et qui dessert les parcelles B24, B28, B523, B525, B679 et B823 appellation VC29 dit chemin d'As Batuts.

Où cet exposé et après en avoir délibéré la présente proposition est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance à 21h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux

